



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Liste des mairies équipées pour recueillir les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports		
Nom	Adresse	Téléphone
BLOIS	9 place Saint-Louis 41000 Blois	02.54.44.50.50
BLOIS Vienne (mairie annexe)	28 avenue du Président Wilson 41000 Blois	02.54.56.58.00
BLOIS Nord (mairie annexe)	3 place Bernard Lorjou 41000 Blois	02.54.45.52.20
CONTRES	8 place du 8 mai 1945 41700 Contres	02.54.79.53.22
LA CHAUSSEE-ST-VICTOR	Place Etienne Régnier 41260 LA-CHAUSSEE-SAINT-VICTOR	02.54.55.40.40
LAMOTTE-BEUVRON	41 avenue de l'Hôtel de Ville 41600 Lamotte-Beuvron	02.54.88.84.84
MER	9 route Nationale 41500 Mer	02.54.81.40.80
MONDOUBLEAU	Place du Marché 41170 Mondoubleau	02.54.80.90.73
MONTOIRE-SUR-LE-LOIR	18 place Clémenceau 41800 Montoire-sur-le-Loir	02.54.85.00.29
MONTRICHARD-VAL-DE-CHER	25 rue Nationale 41400 Montrichard	02.54.71.66.34
MORÉE	28 rue des Prés 41160 MOREE	02.54.89.15.15
OUCQUES LA NOUVELLE	9 Grande Rue 41290 Oucques	02.54.23.11.00
ROMORANTIN-LANTHENAY	18 Faubourg Saint-Roch 41200 Romorantin-Lanthenay	02.54.94.41.00
ROMORANTIN-LANTHENAY (mairie annexe des Favignolles)	Rue Léonard de Vinci 41200 Romorantin-Lanthenay	02.54.76.56.95
SAINT-AIGNAN	1, rue Victor Hugo 41110 Saint-Aignan-sur-Cher	02.54.71.22.22
SALBRIS	33 boulevard de la République 41300 Salbris	02.54.94.10.40
SELLES-SUR-CHER	1 place Charles de Gaulle 41130 Selles-sur-Cher	02.54.95.25.40
VENDÔME	Parc Ronsard 41100 Vendôme	02.54.89.42.00
VENDÔME (mairie annexe des Rottes)	42 ter avenue Jean Moulin 41100 Vendôme	02.54.89.46.00
VEUZAIN-SUR-LOIRE	6 rue Gustave Marc Commune déléguée de ONZAIN 41150 VEUZAIN-SUR-LOIRE	02.54.51.20.40
VINEUIL	Rue de la République 41350 Vineuil	02.54.50.54.50

sept-2018

INFORMATION

Vous demandez un passeport ?

- **Si vous êtes né(e) dans une commune qui dématérialise la délivrance des actes d'état civil**, vous n'avez plus à fournir d'acte de naissance comme justificatif. Vos données d'état civil font l'objet d'une vérification sécurisée directement auprès de votre mairie de naissance.

Pour savoir si votre commune de naissance est concernée, renseignez-vous en mairie ou connectez-vous sur :
<https://ants.gouv.fr>, rubrique « Les solutions » --> « COMEDEC » --> « Villes adhérentes à la dématérialisation ».



- **Si votre commune de naissance ne dématérialise pas la délivrance des actes d'état civil**, un acte de naissance peut vous être demandé. Renseignez-vous en mairie sur la liste des pièces à fournir ou connectez-vous sur :
www.service-public.fr, rubrique « Papiers - Citoyenneté » --> « Passeport ».

